

*Résolution présentée par la municipalité de Cobourg (Ontario)*



## **BÂTIR DES VILLES BAINABLES POUR LES GÉNÉRATIONS PRÉSENTES ET FUTURES**

Mai 2026

ATTENDU QUE la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent abrite l'un des plus vastes systèmes d'eau douce au monde et que cette eau douce est essentielle à la santé environnementale, à la vitalité économique, à l'identité culturelle et à la qualité de vie des communautés qui en dépendent.

ET ATTENDU QUE les municipalités canadiennes de la région multiplient les initiatives visant l'amélioration de la qualité de l'eau et la revitalisation de leurs berges, permettant de reconnecter les résidents aux cours d'eau locaux et de favoriser des communautés urbaines et rurales plus saines et plus habitables.

ET ATTENDU QUE les Premières Nations et Nations Tribales de la région entretiennent des relations historiques et durables avec l'eau, qu'elles considèrent comme un être vivant, et que leurs langues, leurs systèmes de savoirs et leurs pratiques de gouvernance renforcent le lien collectif au territoire ainsi que la réconciliation.

ET ATTENDU QUE des engagements régionaux et binationaux de longue date témoignent d'une responsabilité partagée et continue pour des eaux dans lesquelles il est possible de se baigner, de boire et de pêcher, constituant ainsi une base durable pour la protection, la restauration et la confiance du public envers la qualité de l'eau douce de la région.

ET ATTENDU QUE l'initiative mondiale *Swimmable Cities* contribue à améliorer la qualité de vie urbaine en favorisant l'accès public à des cours d'eau sécuritaires, sains et propices à la baignade, les sites de baignade étant reconnus comme des infrastructures vertes et les écosystèmes étant valorisés pour leurs multiples bénéfices.

ET ATTENDU QUE des villes partout dans le monde ont démontré que des investissements stratégiques dans la qualité de l'eau, la réforme de la gouvernance et l'accès public peuvent permettre de réhabiliter avec succès des cours d'eau et de générer de nouveaux bénéfices sociaux — notamment en matière de santé publique, de fraîcheur urbaine, de résilience climatique et d'équité sociale — ainsi que des bénéfices environnementaux tels que la réduction de la pollution, l'augmentation de la biodiversité et l'amélioration de la santé des cours d'eau.

ET ATTENDU QUE la promotion de voies navigables propices à la baignade peut soutenir les économies locales en dynamisant les berges et en créant des opportunités de loisirs nautiques, d'activités culturelles et de tourisme à l'échelle du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, attirant ainsi des visiteurs, une main-d'œuvre qualifiée et des industries durables.

IL EST DONC RÉSOLU QUE :

- L'Alliance des villes reconnaît l'importance des cours d'eau propices à la baignade comme indicateurs significatifs de la transformation des berges pour la prospérité sociale, écologique et économique des communautés des Grands Lacs et du Saint-Laurent.
- L'Alliance des villes encourage la poursuite du leadership municipal et de la collaboration afin d'améliorer la qualité de l'eau — de passable à bonne — en s'appuyant sur les efforts de restauration existants pour améliorer les conditions de baignade, de loisirs et la santé des milieux aquatiques dans l'ensemble de la région.
- L'Alliance des villes appuie des stratégies d'animation des berges qui intègrent des infrastructures de baignade urbaine comme moyen novateur d'améliorer l'accès public, les loisirs et l'aménagement des milieux de vie, tout en assurant la protection de l'environnement, la résilience climatique et la sécurité des communautés.
- L'Alliance des villes, en partenariat avec l'initiative Biinaagami, encourage toutes les municipalités membres à envisager de collaborer avec les Premières Nations et les Tribus locales pour la double dénomination d'au moins un site riverain accessible, afin de reconnaître les peuples autochtones du territoire, leur langue et leur lien profond avec les eaux, et de souligner que la protection des eaux du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent est une responsabilité partagée.
- L'Alliance des villes reconnaît le potentiel de la collaboration régionale en matière de loisirs en eau douce et de tourisme comme moyen de célébrer les ressources en eau communes, de promouvoir des modes de vie sains et de soutenir les économies locales, tout en respectant la santé des écosystèmes.

- L'Alliance des villes continuera de mobiliser ses municipalités membres et ses partenaires afin de partager les meilleures pratiques et de renforcer les capacités locales par l'apprentissage entre pairs, tout en faisant valoir les perspectives des Grands Lacs et du Saint-Laurent dans les discussions plus larges sur des cours d'eau propices à la baignade, résilients et centrés sur les personnes, notamment en partenariat avec l'initiative mondiale *Swimmable Cities* et *Swim Drink Fish Canada*.

ET IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE des copies de cette résolution soient transmises à : la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, Julie Dabrusin; le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario, Todd McCarthy; et la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec, Pascale Déry.